



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles De Gaulle
CS 10570 - 77383 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 21/09/2023
Reçu en préfecture le 21/09/2023
Publié le 21/09/2023
ID : 077-217701226-20230921-2023_240C-AR



DECISION n° 2023 / 240- C

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE ONEREUX AVEC LA SOCIETE HERCULE CORP POUR UN TOURNAGE

LE MAIRE,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,
- VU la décision tarifaire
- VU la délibération n°1 du 21 septembre 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 29 de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

De décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

CONSIDERANT que la commune met à disposition de la société Hercule CORP, à titre onéreux le complexe sportif Salvador Allende le samedi 9 septembre 2023 pour le tournage d'un spot publicitaire.

DECIDE

- ARTICLE 1 :** Le Maire de Combs-la-Ville décide de signer une convention d'occupation du domaine public à titre onéreux avec la société Hercule CORP, représentée par Madame Lucile Dreano, en sa qualité de directrice pour la journée du samedi 9 septembre. La redevance étant d'un montant de 216€.
- ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants ont été inscrits au budget de la commune de Combs-la-Ville 411.70878.
- ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au Préfet de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville

Fait à Combs-la-Ville, le

21 septembre 2023

Guy GEOFFROY
Le Maire

